

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 22 JANVIER 2024

24-003 Octroi de contrat - Mandat services professionnels plan et devis Station Hôpital phase I	2
24-004 Coût hébergement du Système de billettique en service « Cloud » (Ville Saguenay).....	3
24-005 Approbation des états financiers intérimaires	4
24-006 Approbation des comptes	5
24-007 Diesel.....	5
24-008 Rapport d'achalandage.....	6
24-009 Assurances – Souscription des couvertures 2024	6
24-010 Aliénation - Immeuble St-Paul	7
24-011 Mise à jour du projet pilote en lien avec la politique de télétravail	8
24-012 Suivi de projets	9
24-013 Suivi du transport à la demande	9
24-014 Adoption - Politiques administratives applicables au personnel de direction	9
24-015 Suivi sur la Navette Alma-Uqac	10
24-016 Suivi - Cégep de Jonquière.....	10
24-017 Horaire 2024 des rencontres du Comité responsable de l'éthique et de la gouvernance	11
24-018 Trajectoire Québec – Invitation du président de la STS.....	12
24-019 Date et lieu de la prochaine séance.....	13

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue le 22 janvier 2024 à 13 h 30 à la salle polyvalente de la Pulperie de Chicoutimi, sous la présidence de M. Claude Bouchard.

Sont présents : Messieurs Marc Bouchard, Claude Bouchard, Yves Darveau, Michel Potvin, Jean Tremblay et Mesdames Lina Tremblay et Martine Lafond

Sont absents : Monsieur Jimmy Bouchard est absent. Son absence est motivée.

Assistent également : Messieurs Steve Gagnon Trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles, Monsieur Frédéric Michel, directeur général, Monsieur Sébastien Comeau, directeur planification réseau, projets et électrification et Maître Émélie-Anne Desjardins, conseillère juridique et secrétaire générale.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à tous et fait la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M. Marc Bouchard

Appuyé par M. Yves Darveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté en retirant le point : « 13. Suivi du comité des finances » et en ajoutant le point suivant au Varia : « Trajectoire Québec – Invitation du président de la STS ».

24-003 Octroi de contrat - Mandat services professionnels plan et devis Station Hôpital phase I

CONSIDÉRANT QUE des problèmes récurrents de mobilité surviennent aux alentours et à l'intérieur du stationnement de l'Hôpital de Chicoutimi et que ceux-ci risquent d'augmenter avec la mise en place d'un nouveau bloc opératoire;

CONSIDÉRANT le plan stratégique de la Société de transport du Saguenay visant la réduction de l'utilisation de la voiture à passager unique et d'accroître substantiellement la part modale des transports actifs et collectifs de manière à instaurer de nouvelles habitudes de transport qui perdurent via un projet de prolongement du Corridor d'Écomobilité jusqu'aux installations du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean et via la refonte du réseau de transport de la Société de transport du Saguenay à cet effet (ci-après : le « Projet »);

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay et le CIUSSS ont convenu d'un préconcept du projet et des bases d'une entente pour la mise en œuvre du projet;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a donc autorisé le déploiement et la mise en œuvre dudit Projet (résolution n° 22-107);

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention dans le programme PAGICT a été approuvée par le ministère des Transports du Québec au montant de 8 512 845 \$;

CONSIDÉRANT que les travaux se feront en phase et qu'une grande partie des plans et devis pour la phase I a déjà été réalisé, au frais du CIUSSS, par la firme Unigec ;

CONSIDÉRANT QU'un mandat pour finaliser les plans et devis de l'aménagement civil du secteur doit ainsi être accordé à une firme d'ingénieurs pour la phase I ;

CONSIDÉRANT la présentation complète faite aux administrateurs séance tenante, le tout par le directeur de la planification réseau, projets et électrification ainsi qu'en amont au *Comité de suivi des finances*;

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du *Règlement n° 201 concernant la gestion contractuelle, soit le processus d'attribution et de gestion des contrats au sein de la Société de transport du Saguenay* (règlements 201 et 201-1);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marc Bouchard

Appuyé par M. Michel Potvin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long réité;

D'ATTRIBUER un mandat pour la réalisation des plans et devis de l'aménagement civil du secteur pour la somme forfaitaire de 21 500 \$ avant taxes à la firme Unigec, tel qu'il en appert de l'offre de services professionnels déposée aux administrateurs et suivant les modalités de paiement exigées s'y retrouvant;

QUE ledit mandat consiste à réaliser les plans et devis pour le réaménagement des sections de stationnement indiquées sur le croquis en pièce jointe, ceci incluant l'implantation d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales et d'un mur de soutènement., tel qu'il en appert de l'offre de services professionnels déposée aux administrateurs;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur de la planification réseau, projets et électrification à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-004 Coût hébergement du Système de billettique en service « Cloud » (Ville Saguenay)

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay (ci-après désignée « STS »), la Société de transport de Trois-Rivières et la Société de transport de Sherbrooke ont formé un consortium pour mettre en place leurs systèmes de billettique;

CONSIDÉRANT QUE le système billettique requièrent une infrastructure informatique et que le contrat d'hébergement prend fin le 31 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le consortium ont convenu que la responsabilité de migrer les systèmes billettique seront sous la responsabilité de chacune des sociétés et seront hébergés de façon indépendante;

CONSIDÉRANT QUE le service informatique de Ville Saguenay est mandataire d'un contrat pour des services d'un site hébergement « cloud » où certaines ressources sont utilisées par la STS et qu'il serait efficient et efficace de migrer le système billettique à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE le service informatique de Ville Saguenay s'engage à amender le contrat du site hébergement « cloud » actuel pour intégrer le système billettique de la STS et que la ville de Saguenay refacturera les frais supplémentaires liés à cet amendement à la STS;

CONSIDÉRANT QUE le service informatique de Ville Saguenay a estimé les frais supplémentaires à une somme entre 25 000 \$ et 30 000\$ et que ces frais sont inclus au budget 2024 de la STS;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT notamment les articles 6.3.2, 6.4.3 et 6.5.1 du *Règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay* (règlement no. 138);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Yves Darveau

Appuyé par M. Jean Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

D'ACCEPTER les modalités prévues avec le service informatique de Ville Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur de la planification réseau, projets et électrification à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-005 Approbation des états financiers intérimaires

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers intérimaires du mois d'octobre 2023;

CONSIDÉRANT la présentation et les explications données par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, desdits documents par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marc Bouchard

Appuyé par M. Michel Potvin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes, comme si ici au long récité;

DE PRENDRE ACTE des états financiers intérimaires d'octobre 2023 ainsi que du fait que ces derniers sont à l'équilibre à cette date tel qu'annoncé par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

D'APPROUVER les états financiers intérimaires d'octobre 2023;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec lesdits états financiers;

D'INFORMER la Ville de Saguenay, lors de la prochaine reddition de compte quadrimestrielle de la Société de transport du Saguenay, du fait qu'au 31 octobre 2023 la Société de transport du Saguenay est à l'équilibre et projette d'y rester d'ici la fin de l'année financière 2023 tel que présenté par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles, si la tendance se maintient;

D'AUTORISER le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-006 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT le dépôt du registre des chèques du mois de novembre 2023 par le directeur des finances, des ressources matérielles et trésorier;

CONSIDÉRANT QUE tous les chèques ont été signés par un des administrateurs et que celui-ci a alors obtenu les explications nécessaires;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit registre par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Yves Darveau

Appuyé par M. Marc Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

QUE le registre des chèques, jusqu'au mois de novembre 2023 inclusivement soit, et il est par les présentes, déposé et approuvé, et l'autorisation est donnée au directeur général et au trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles de procéder au paiement des comptes;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec ledit registre des chèques, notamment quant aux paiements de ces comptes;

D'AUTORISER le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-007 Diesel

CONSIDÉRANT l'exposé fait aux administrateurs par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles quant au prix du diesel payé par la Société de transport du Saguenay depuis le début de l'année 2024;

CONSIDÉRANT les projections annoncées par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles si la tendance se maintient;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, desdits documents par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Potvin

Appuyé par M. Jean Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE PRENDRE ACTE du prix du diesel payé par la Société de transport du Saguenay depuis le début de l'année 2024 ainsi que des projections annoncées par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles si la tendance se maintient.

24-008 Rapport d'achalandage

DE NOTER le dépôt du rapport d'achalandage du transport adapté du mois de novembre 2023;

DE NOTER le dépôt du rapport d'achalandage du transport régulier du mois de novembre 2023;

DE NOTER que lesdits rapports ont fait l'objet d'une révision, en amont, par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay.

24-009 Assurances – Renouvellement des couvertures 2024

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay détient auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) des polices d'assurances biens, responsabilité civile, automobile, erreurs et omissions, perte de revenus, crime, bris machine et responsabilité civile complémentaire (ci-après les Polices d'assurance) lesquelles viennent à échéance le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs ont autorisé la souscription de nouvelles couvertures incluses dans la police de responsabilité civile (frais de justice et avenant C-21) et la souscription d'une police erreurs et omissions par le biais de la résolution n^o 22-054;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le directeur général expliquant l'augmentation des primes en lien avec la souscription des Polices d'assurance;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay est membre sociétaire de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) depuis le 31 janvier 2019, ce qui constitue pour elle une garantie d'obtenir les meilleures primes d'assurance;

CONSIDÉRANT QUE la MMQ est un organisme public et qu'ainsi, le susdit contrat d'assurances et ses renouvellements ne sont assujettis à aucun formalisme d'attribution, le tout suivant entre autres les articles 6, 15, 101.1, al. 1, par. 2 et 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), 465.1, al. 1 et 465.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), 711.2, al. 1 et 711.10.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1) et 18, al. 1, par. 1 de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (RLRQ c. R-9.3);

CONSIDÉRANT que le *Comité de suivi des finances* a été informé des augmentations de primes et des Polices d'assurances et recommande le renouvellement des Polices d'assurances;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs à ce sujet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Yves Darveau

Appuyé par M. Marc Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

D'AUTORISER le renouvellement auprès de la MMQ des Polices d'assurance pour une prime totale de 178 198\$ avant taxes;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-010 Aliénation - Immeuble St-Paul

CONSIDÉRANT les résolutions no 22-179, 22-180 et 23-249;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs quant à la nécessité d'optimisation;

CONSIDÉRANT les présentations faites en amont au *Comité de suivi des finances*, d'où origine la présente orientation;

CONSIDÉRANT la planification stratégique 2023-2032 et le plan d'immobilisation, tous deux adoptés respectivement par les résolutions 23-187 et 23-179;

CONSIDÉRANT notamment les articles 6.4.1.1 et 6.4.6 du *Règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay* (règlement n° 138);

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs à ce sujet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marc Bouchard

Appuyé par M. Michel Potvin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

D'AUTORISER la Société de transport du Saguenay à louer en partie et à vendre son édifice sis au 1733, boulevard Saint-Paul, Saguenay (arr. Chicoutimi) (Québec) G7J 3Y3 à la Ville de Saguenay;

DE RÉITÉRER ET/OU DE CONFIRMER, selon le cas, l'autorisation du directeur général, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, de louer en partie et de vendre à Ville de Saguenay, notamment le susdit immeuble et tout véhicule, équipement ou pièce divers dont la Société de transport du Saguenay n'a plus besoin, sous réserve de l'obtention de l'autorisation du ministre des Transports pour tout actif ayant une valeur de plus de

25 000 \$ pour lequel la Société de transport du Saguenay a reçu spécifiquement une subvention le cas échéant, le tout dans la mesure de la faisabilité et de la conformité de telles démarches, sans autre nécessité d'intervention de présent conseil d'administration (voir les résolutions no. 22-155, 22-180 et 22-249);

D'AUTORISER le directeur général à procéder, si besoin est, par vente conditionnelle à l'obtention des autorisations ministérielles nécessaires du vendeur et de l'acheteur, en faisant conserver l'acte de vente et les sommes dues sous écrou jusqu'à obtention desdites autorisations;

D'AUTORISER à cet égard le directeur général à mandater un bureau d'avocats, de notaires et/ou d'autres professionnels afin d'obtenir tout accompagnement, conseils stratégiques ou opinions, si tel besoin se présente;

QUE toute vente visée aux présentes ait lieu sans garantie légale aux risques et périls de(s) l'acheteur(s);

D'AUTORISER le directeur général à négocier et signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat de location et de vente ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé de manière générale afin d'optimiser les services offerts par la Société de transport du Saguenay.

24-011 Mise à jour du projet pilote en lien avec la politique de télétravail

CONSIDÉRANT l'adoption le 19 juin 2023 de la *Politique relative au télétravail à la Société de transport du Saguenay* par le biais de la résolution #23-107, en projet-pilote

CONSIDÉRANT les objectifs de la STS découlant de son plan de dotation et de sa planification aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le directeur des ressources humaines sur le bilan d'application de la politique de télétravail;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE PRENDRE ACTE du bilan présenté par le directeur ressources humaines de la STS;

D'ADOPTER et DE RENDRE DISPONIBLE définitivement la *Politique relative au télétravail à la Société de transport du Saguenay*, tel que présentée aux administrateurs en juin 2023, dans sa forme et teneur, mais sujet à ce que notamment de menues modifications ou adaptations puissent y être apportées de temps à autre par le département des ressources humaines, hors intervention du présent conseil d'administration, advenant nécessité de corriger des erreurs syntaxiques ou pour, en usage, clarifier l'application de certains articles sans en changer le fond;

D'AUTORISER le directeur général, dans la cadre de l'application de ladite politique, à permettre tout ajustement ou adaptation raisonnable visant notamment à accommoder une situation particulière ou à faciliter l'organisation et/ou la réalisation du travail, le tout lorsque jugé nécessaire;

QU'une copie de ladite politique soit transmise à tous les employés concernés de la Société de transport du Saguenay;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec ladite politique;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tous documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution, incluant l'achat de l'équipement informatique et connexe nécessaire au déploiement final et adéquat de ladite politique.

24-012 Suivi de projets

Le directeur de la planification réseau, projets et électrification informe les administrateurs sur l'avancement des projets de la Société de transport du Saguenay, dont notamment le programme d'électrification, le projet du CIUSSS (prolongement du corridor d'Écomobilité) et sur le déploiement de la phase no. 3 du transport à la demande à La Baie

24-013 Suivi du transport à la demande

Le directeur général informe les administrateurs du déroulement du lancement du transport à la demande, phase 3, effectué le 8 janvier dernier à La Baie et présente plusieurs statistiques reliées audit projet.

24-014 Adoption - Politiques administratives applicables au personnel de direction

CONSIDÉRANT l'adoption le 11 décembre 2023 des *Politiques administratives applicables au personnel de direction* (résolution no. 23-217);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption initiale, le conseil d'administration a suspendu l'application de l'article 3.2;

CONSIDÉRANT la modification proposée dudit article;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par le *Comité des ressources humaines* de la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT notamment l'article 6.2.1.1 du *Règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay* (règlement n° 138);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Yves Darveau

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE MODIFIER l'article 3.2, tel que proposé par le directeur des ressources humaines et le président du *Comité de suivi des finances, des Politiques administratives applicables au personnel de direction*;

D'ADOPTER et DE RENDRE DISPONIBLE définitivement les *Politiques administratives applicables au personnel de direction*, telles que présentées aux administrateurs le 11 décembre 2023 et séance tenante, dans leur forme et teneur, mais sujet à ce que notamment de menues modifications ou adaptations puissent y être apportées de temps à autre par le département des ressources humaines, hors intervention du présent conseil d'administration, advenant nécessité de corriger des erreurs syntaxiques ou pour, en usage, clarifier l'application de certain article sans en changer le fond;

QU'une copie desdites politiques soit transmise à tous les employés concernés de la Société de transport du Saguenay;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec lesdites politiques;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tous documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

24-015 Suivi sur la Navette Alma-UQAC

CONSIDÉRANT la résolution # 23-223 du 11 décembre 2023 permettant à la STS de procéder à l'implantation d'une navette Alma-UQAC;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le directeur général en date du 20 décembre dernier ainsi que lors du *Comité de suivi des finances* tenu le 10 janvier 2024 par ce dernier et par la secrétaire générale et conseillère juridique;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs ce jour;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marc Bouchard

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE PRENDRE ACTE des susdites explications fournies par le directeur général et la secrétaire générale et conseillère juridique;

DE RATIFIER tout geste déjà posé en lien avec la résolution #23-223;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-016 Suivi - Cégep de Jonquière

CONSIDÉRANT que le Cégep de Jonquière a approché la Société de transport du Saguenay en 2023 (STS) afin d'amorcer des discussions entourant le développement de la mobilité pour la communauté collégiale de Jonquière;

CONSIDÉRANT que la STS souhaite collaborer avec le Cégep de Jonquière depuis plusieurs années, étant donné l'importance de cette institution dans l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que la STS prévoit la refonte du plan de transport dans l'arrondissement de Jonquière au cours de l'année 2024 et que la participation du Cégep de Jonquière aux réflexions qui mèneront à l'élaboration d'un nouveau plan est un atout important pour la STS;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par M. Jean Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur de la planification, projets et électrification ainsi que la conseillère en communication à poursuivre les discussions entamées à la fin de 2023 avec le Cégep de Jonquière et, ainsi, de négocier toute offre de services avec ce dernier, ou autrement de planifier la refonte complète du plan de transport dans l'arrondissement de Jonquière au cours de l'année 2024;

QUE l'entente finale à intervenir et/ou le plan de refonte final, le cas échéant, soient soumis au présent conseil d'administration pour approbation définitive;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec lesdites négociations et/ou refontes;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-017 Horaire 2024 des rencontres du Comité responsable de l'éthique et de la gouvernance

CONSIDÉRANT les recommandations de la Vérificatrice générale de la Ville de Saguenay dans son rapport final (audit de performance) portant sur la gouvernance et les pratiques de gestion (mandat spécial) de la Société de transport du Saguenay, daté du 12 janvier 2022 (voir notamment, mais non limitativement les recommandations numéros 10 et 18);

CONSIDÉRANT, en lien avec le dépôt des rapports de la Vérificatrice générale de la Ville de Saguenay et ses recommandations, que les administrateurs ont depuis suivi, le 6 avril 2022, une formation sur l'éthique et visant la présentation, puis le déploiement et la mise en œuvre du code d'éthique et d'un processus de déclaration de conflits d'intérêts (résolutions no. 22-009, 22-032 et 22-067);

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay a adopté un *Guide d'éthique* et ses annexes A et B lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 19 septembre 2022 (résolution n° 22-223);

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay mis en place un comité responsable de l'éthique et de la gouvernance le 19 septembre 2022 (résolution 22-231);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay juge amplement suffisant detenir biannuellement un *Comité responsable de l'éthique et de la gouvernance*;;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration a établi le mandat du *Comité responsable de l'éthique et de la gouvernance* dans la résolution no. 22-231, datée du 19 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay souhaite adopter dès à présent le calendrier desdites rencontres pour 2024;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par M. Marc Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE MODIFIER la résolution no. 22-231, datée du 19 septembre 2022, ainsi que la résolution no. 22-081, datée du 21 mars 2022, aux seules fins d'attribuer plutôt au *Comité des ressources humaines* la charge d'évaluer le rendement du directeur général;

DE MODIFIER la résolution no. 22-231 afin de prévoir que le conseiller juridique de la Société de Transport du Saguenay siège sur le *Comité d'éthique et de gouvernance* et qu'il/elle est par les présentes désigné comme membre dudit comité, en conservant son titre;

D'APPROUVER le calendrier des rencontres ordinaires du *Comité d'éthique et de gouvernance* pour l'année 2024, tel que déposé :

Mois	Date	Heure
Avril	Jeudi le 11	13 h 30
Novembre	Jeudi le 14	13 h 30

QUE les séances se tiennent généralement en présentielle au siège social de la Société de transport du Saguenay ou à un autre lieu advenant la non-disponibilité de ce lieu, ou via tout moyen technologique au besoin;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tous documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-018 Trajectoire Québec – Invitation du président de la STS

CONSIDÉRANT QUE le déjeuner bénéfice annuel de Trajectoire Québec tiendra le 12 février 2024 de 11h30 à 14h00;

CONSIDÉRANT QUE Trajectoire Québec a invité M. Claude Bouchard, président de la Société de transport du Saguenay, a assisté à cet évènement;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay souhaite que M. Claude Bouchard assiste à cet évènement.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Yves Darveau

Appuyé par M. Marc Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

D'AUTORISER l'inscription de M. Claude Bouchard au déjeuner-bénéfice de Trajectoire Québec, le 12 février 2024 à Montréal;

D'AUTORISER toutes les dépenses d'hébergement et les frais de déplacement du président du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, le tout suivant et en respect des politiques et règlements internes de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-019 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance publique se tiendra le lundi 26 février 2024 à 14 h 45 à la Pulperie de Chicoutimi.

La séance est levée à 15h29 par M. Marc Bouchard.

(S) Claude Bouchard

Président

(S) Émélie-Anne Desjardins

Secrétaire générale